

42BL

Société civile immobilière au capital initial de 1 000,00 €

21 RUE MARC SEGUIN

75018 PARIS

En cours de constitution au RCS de Paris

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSTITUTIVE
EN DATE DU 12 JANVIER 2026**

L'an deux mille vingt-six,
le 12 janvier,
à 10h00,

Les associés de la Société 42BL, Société civile immobilière au capital de 1 000 € divisé en 1 000 parts sociales de 1,00 € chacune, en cours d'immatriculation au greffe de Paris, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Constitutive.

L'Assemblée constitutive est présidée par LORIE BAYEN EL KAIM.

La Présidente de séance constate que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Elle rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour ci-après arrêté.

- Création d'une Société civile immobilière ;
- Nomination de Monsieur THOMAS LARBAIN en qualité de Gérant ;
- Nomination de Madame LORIE BAYEN EL KAIM en qualité de Gérante ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

La Présidente de séance dépose sur le bureau et met à la disposition de la Collectivité des Associés les pièces ci-après.

- Le projet de statuts de Société civile immobilière ;
- La liste des souscripteurs de la Société civile immobilière en cours de constitution ;
- Une copie de la convocation adressée par email à chaque associé ;
- La feuille de présence accompagnée, le cas échéant, des pouvoirs des associés représentés ;
- Le texte du projet des résolutions soumises à la Collectivité des Associés ;

Elle déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente de séance met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n°1

Constitution de la Société

Il est convenu de créer une Société civile immobilière dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale : 42BL

Capital : 1 000 €

Nombre de parts : 1 000

Siège : 21 RUE MARC SEGUIN, 75018 PARIS

Durée : 99 ans.

Objet social :

La Société a pour objet en France et à l'étranger :

Exercer l'activité de Location de logements en France et à l'étranger, en mettant en œuvre la production, la création, la transformation, la préparation, la commercialisation, la distribution et la prestation de services en rapport direct ou indirect.

Créer, préparer, transformer, fabriquer, conditionner, vendre, importer, exporter, distribuer et commercialiser tous produits, matières, équipements et prestations de services liés à Location de logements.

Mettre en avant la qualité des produits et services proposés, en privilégiant l'utilisation de ressources adaptées, de matériaux de qualité, de méthodes respectueuses de l'environnement et des traditions du secteur.

Exploiter des sites de production, des installations, des points de vente, des ateliers, des laboratoires, des entrepôts, des réseaux de distribution et tout autre espace ou outil nécessaires au développement de Location de logements.

Proposer des options variées et adaptées, incluant la personnalisation des services, la diversité des produits, des offres spécifiques pour divers publics et des interventions sur mesure.

Collaborer avec des partenaires, des fournisseurs, des producteurs, des artisans, des professionnels et des institutions pour développer des produits ou des services conjoints et assurer un approvisionnement fiable et de qualité.

Organiser, soutenir ou participer à des événements professionnels, des actions de promotion, des campagnes de communication, des salons, des foires, des démonstrations et des formations pour valoriser l'activité de Location de logements.

Acquérir, exploiter, développer ou céder des droits de propriété intellectuelle, tels que brevets, licences, marques, modèles, franchises et autres droits en rapport direct ou indirect avec Location de logements.

Effectuer toutes opérations ou activités connexes, complémentaires ou accessoires se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement, y compris les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières.

Et, plus généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°2

Nomination de Monsieur THOMAS LARBAIN en qualité de Gérant

La Collectivité des Associés décide de nommer Monsieur THOMAS LARBAIN, né le 03/02/1995 à TOULOUSE (France), de nationalité Française, demeurant 21 RUE MARC SEGUIN, 75018 PARIS (France), en tant que Gérant.

Monsieur THOMAS LARBAIN exercera ses fonctions sans limitation de durée.

La Collectivité des Associés décide de fixer la rémunération de Monsieur THOMAS LARBAIN de la manière suivante :

- Le mandataire ne percevra aucune rémunération mais pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

Cette rémunération demeurera inchangée jusqu'à nouvelle décision, conformément aux dispositions statutaires ou réglementaires applicables.

Monsieur THOMAS LARBAIN a fait savoir par avance qu'il acceptait les fonctions de Gérant, et qu'il remplit les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour l'exercice de son mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°3

Nomination de Madame LORIE BAYEN EL KAIM en qualité de Gérante

La Collectivité des Associés décide de nommer Madame LORIE BAYEN EL KAIM, née le 31/05/1994 à ROUEN (France), de nationalité Française, demeurant 21 RUE MARC SEGUIN, 75018 PARIS (France), en tant que Gérante.

Madame LORIE BAYEN EL KAIM exercera ses fonctions sans limitation de durée.

La Collectivité des Associés décide de fixer la rémunération de Madame LORIE BAYEN EL KAIM de la manière suivante :

- Le mandataire ne percevra aucune rémunération mais pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

Cette rémunération demeurera inchangée jusqu'à nouvelle décision, conformément aux dispositions statutaires ou réglementaires applicables.

Madame LORIE BAYEN EL KAIM a fait savoir par avance qu'elle acceptait les fonctions de Gérante, et qu'elle remplit les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour l'exercice de son mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°4

Adoption des statuts et constatation de la souscription

Les soussignés ont adopté les statuts présentés et ont matérialisé leurs engagements par un apport total, respectivement :

Souscripteur	Type d'apport	Parts sociales souscrites	Montant souscrit
THOMAS LARBAIN	Numéraire	500	500,00 €
LORIE BAYEN EL KAIM	Numéraire	500	500,00 €
	TOTAL	1 000	1 000,00 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°5

Pouvoirs

La Collectivité des Associés donne tous pouvoirs au Gérant, à toute personne spécialement habilitée à le représenter, au porteur d'un original, d'une copie ou d'extraits certifiés conformes du présent procès-verbal, pour remplir toutes formalités de droit.

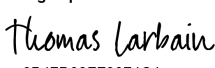
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente de séance déclare la séance levée.

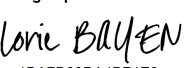
De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la Collectivité des Associés.

Fait à , le 12 janvier 2026

Signatures des associés :

Signé par :

0B47D03FF9074C4...

Monsieur THOMAS LARBAIN, Gérant et associé

Signé par :

1BA7B69BA4B74E3...

Madame LORIE BAYEN EL KAIM, Gérante et associée, Président de séance